



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/2000/37
31 juillet 2000

Original : ARABE/FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-deuxième session
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

LA RÉALISATION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Note verbale datée du 3 juillet 2000 adressée au Haut-Commissariat
aux droits de l'homme par la Mission permanente de l'Iraq
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République d'Iraq auprès de l'Office des Nations Unies à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat aux droits de l'homme et a l'honneur de lui adresser ci-joint* un document concernant la pollution de l'environnement résultant de l'emploi des projectiles à l'uranium appauvri lors des agressions perpétrées contre l'Iraq.

La Mission permanente de la République d'Iraq à Genève saurait gré au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de bien vouloir distribuer ce document comme document officiel dans le cadre du point relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de l'ordre du jour de la cinquante-deuxième session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

* L'annexe est reproduite telle quelle en arabe, ou en anglais seulement.